

AVIS DE PROJET DE MARCHE (APM) N° 21-729

PROCESSUS D'EXAMEN DE PRODUIT (PEP)

OBJET DU PRESENT AVIS

Exportation et développement Canada (EDC), en conformité de ses obligations aux termes du chapitre cinq de l'Accord de Libre-Échange Canadien (ALÉC) et chapitre dix-neuf l'Accord économique et commercial global (AECG), annonce qu'elle entreprend un Processus d'examen de produit (PEP) avec les fabricants de produit.

Ce processus vise à sélectionner une infrastructure hyperconvergée et une solution de stockage en réseau.

Une fois la solution choisie, EDC compte publier une demande de prix selon les quantités requises.

TOUS LES FABRICANTS

Les fabricants potentiels de ces dispositifs qui souhaitent participer à ce processus doivent présenter une « lettre d'intérêt » (voir ci-dessous). Sans exception, les fabricants qui ne soumettront pas de lettre d'intérêt ne seront pas considérés dans le processus d'évaluation de produits. EDC ne communique directement qu'avec les fabricants au cours de ce processus et ne s'adresse pas aux revendeurs, partenaires de canaux et/ou distributeurs de produits modifiés.

INSTRUCTIONS POUR LA PRESENTATION D'UNE « LETTRE D'INTERET »

La lettre d'intérêt doit porter la mention suivante : APM n° 21-729 – Solution d'infrastructure hyperconvergée ». Les lettres peuvent être présentées en anglais ou en français. Toutefois, le fournisseur est avisé que sa réponse peut devoir être traduite afin d'être évaluée et EDC se réserve le droit d'utiliser cette traduction pour fins d'évaluation.

La lettre d'intérêt doit présenter les coordonnées du fournisseur, notamment :

- sa raison sociale
- son adresse postale
- son numéro de téléphone
- son site Web/URL
- son contact (pour coordonner la réception de la PEP)
- l'adresse électronique du contact

Les lettres d'intérêt doivent parvenir à EDC par la poste ou par courrier électronique (npp@edc.ca) au plus tard à 13 h (heure d'Ottawa) le 11, juillet 2021.

La PEP devrait être publiée la semaine du 12 juillet 2021.

EDC peut, à sa propre et entière discrétion, changer la date et l'heure susmentionnées, sous réserve d'un avis écrit adressé aux fabricants de services potentiels.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DU PEP

La pondération est approximative et EDC peut la modifier à son entière discrétion.

Critères obligatoires

Informatique (infrastructure hyperconvergée)

Spécifications matérielles

- a) Tous les modèles proposés doivent (O) être classifiés comme des infrastructures hyperconvergées intégrant la virtualisation, la mémoire, le stockage et le réseau en un seul boîtier de 1U à 4U montable sur bâti.
- b) Tous les modèles proposés doivent (O) être certifiés pour la prise en charge de VMware vSphere ESXi 7.0.
- c) Tous les modèles proposés doivent (O) convenir pour une baie informatique standard de 19 po à quatre montants.
- d) Tous les modèles proposés doivent (O) prendre en charge le chiffrement des données au repos et en mouvement.
- e) Tous les modèles proposés doivent (O) prendre en charge un dispositif de stockage Flash non volatile (mémoire électronique).
- f) Tous les modèles proposés doivent (O) prendre en charge le « démarrage vérifié », le « démarrage approuvé » ou le « démarrage sécurisé ».
- g) Tous les modèles proposés doivent (O) comprendre au moins deux supports de processeur.
- h) Tous les modèles proposés doivent (O) comprendre au moins 1,5 To de mémoire par support de processeur.
- i) Tous les modèles proposés doivent (O) doivent être équipés d'un dispositif de circulation de l'air de l'avant (entrée) vers l'arrière (sortie).
- j) Tous les modèles proposés doivent (O) prendre en charge des réseaux redondants de type 10 Gigabit Ethernet (ou supérieurs).

Exploitation, administration et gestion (EAG)

- a) Tous les modèles proposés doivent (O) être gérés de manière centralisée sur place ou dans le nuage.

Stockage

Spécifications matérielles

- a) Tous les modèles proposés doivent (O) être accessibles à partir d'un réseau IPv4.
- b) Tous les modèles proposés doivent (O) convenir pour une baie informatique standard de 19 po à quatre montants.
- c) Tous les modèles proposés doivent (O) pouvoir prendre en charge plus de 2 Po en une seule grappe.
- d) Tous les modèles proposés doivent (O) prendre en charge le chiffrement des données au repos et en mouvement.
- e) Tous les modèles proposés doivent (O) doivent être équipés d'un dispositif de circulation de l'air de l'avant (entrée) vers l'arrière (sortie).
- f) Tous les modèles proposés doivent (O) prendre en charge des réseaux redondants de type 10 Gigabit Ethernet (ou supérieurs).
- g) Tous les modèles proposés doivent (O) prendre en charge le protocole SMB ou NFS.

Exploitation, administration et gestion (EAG)

- a) Tous les modèles proposés doivent (O) être gérés de manière centralisée sur place ou dans le nuage.

Critères cotés – 100 %

- Informatique – Spécifications matérielles : 9 %
- Informatique – Sécurité : 21 %
- Informatique – Exploitation, administration et gestion (EAG) : 24 %
- Informatique – Architecture de référence : 3 %
- Informatique – Valeur ajoutée : 3 %
- Stockage – Spécifications matérielles : 6 %
- Stockage – Sécurité : 14 %
- Stockage – Exploitation, administration et gestion (EAG) : 16 %
- Stockage – Architecture de référence : 2 %
- Stockage – Valeur ajoutée : 2 %

ENTENTE DE NON-DIVULGATION

Tous les candidats à la DP qui suivra le présent appel seront tenus de signer l'entente de non-divulgence d'EDC sans modification avant que la documentation de soumission ne leur soit remise. En outre, si EDC le juge nécessaire, les candidats devront signer une entente plus détaillée dans laquelle ils s'engageront à respecter les exigences de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* dans l'éventualité où, à l'issue du processus de DP, le contrat leur était accordé.

GENERALITES

EDC peut, à son entière discrétion, communiquer avec les organisations recommandées du fournisseur retenu dans le cadre du processus ultérieur de PEP.

EDC peut, à son entière discrétion, vérifier la situation financière du fournisseur retenu dans le cadre du processus ultérieur de PEP.

Tous les documents fournis en réponse au présent APM deviennent la propriété d'EDC.

Le présent AAP et toute soumission reçue en réponse à l'avis, toute PEP et proposition soumises ainsi que les accords connexes, incluant l'entente de non-divulgence et l'entente de services, seront interprétés et administrés selon les lois applicables de la province de l'Ontario et les lois fédérales applicables du Canada. EDC a affiché le présent APM afin de réunir des informations sur des fabricants de services potentiels. EDC décline toute responsabilité ou obligation auprès de fabricants de services pour ce qui est d'un aspect quelconque du présent APM.

EDC n'est pas obligée de rembourser ou de compenser de quelque manière que ce soit les dépenses engagées par les fabricants de services à l'égard de la réception ou de l'étude du présent APM ou de la réponse à l'APM ou à l'égard de la négociation d'une entente de non-divulgence, d'une entente de services ou toute autre entente.

ANTECEDENTS – EDC

EDC est une société d'État qui offre des services de financement et de gestion des risques aux exportateurs et aux investisseurs canadiens sur quelque 200 marchés étrangers.

Créée en 1944, EDC est financièrement autonome et fonctionne comme une entreprise.

De l'information détaillée sur les services, l'organisation, les politiques et les activités financières d'EDC se trouve sur son site Web au www.edc.ca.